



Exemplaire à retourner

280 Avenue San Severo
CS 20194
01005 BOURG EN BRESSE Cedex
Tel : 04 28 44 02 23

A le

BORDEREAU DE DROIT D'ENTREE ANNEE 2022

A ETABLIR PAR VOS SOINS

ATTENTION : le paiement correspondant à ce bordereau conditionne votre adhésion
Le droit d'entrée est payable en une seule fois à l'adhésion

NOMBRE DE PERSONNES	X 29.00 € HT	=	€ HT
	TVA 20 %	=	€
	NET A PAYER	=	€ TTC

NB : Ce bordereau n'est pas une facture :

La facture correspondante au règlement vous permettant de récupérer, le cas échéant, la TVA, cette dernière vous sera adressée à réception de votre paiement. PRESTA Ain et Beaujolais est assujetti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 1991 (arrêt du Conseil d'état du 20 juillet 1990).

Extrait du règlement intérieur :

« Art. 2 : L'adhésion prend effet après validation du dossier d'adhésion complet, du règlement du droit d'entrée et après saisie des effectifs sur le portail santé travail ».



Exemplaire à conserver

280 Avenue San Severo
CS 20194
01005 BOURG EN BRESSE Cedex
Tel : 04 28 44 02 23

A le

BORDEREAU DE DROIT D'ENTREE ANNEE 2022

A ETABLIR PAR VOS SOINS

Et à nous retourner accompagné de votre règlement par chèque ()*

ATTENTION : le paiement correspondant à ce bordereau conditionne votre adhésion
Le droit d'entrée est payable en une seule fois à l'adhésion

NOMBRE DE PERSONNES	X 29.00 € HT	=	€ HT
	TVA 20 %	=	€
	NET A PAYER	=	€ TTC

NB : Ce bordereau n'est pas une facture :

La facture correspondante au règlement vous permettant de récupérer, le cas échéant, la TVA, cette dernière vous sera adressée à réception de votre paiement. PRESTA Ain et Beaujolais est assujetti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 1991 (arrêt du Conseil d'état du 20 juillet 1990).

Extrait du règlement intérieur :

« Art. 2 : L'adhésion prend effet après validation du dossier d'adhésion complet, du règlement du droit d'entrée et après saisie des effectifs sur le portail santé travail ».